

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.09.2023
5.11	06.03.2024	800001005309	Date d'impression 12.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	: AeroShell Grease 33
Code du produit	: 001A0903
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	: 30R0-Y0NV-X00G-A2SU

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	: Graisse synthétique pour avion., Pour de plus amples informations, consulter le manuel AeroShell sur le site www.shell.com/aviation .
Utilisations déconseillées	: Ce produit doit être utilisé, manipulé et appliqué conformément aux exigences stipulées dans les manuels, les communiqués et tout autre documentation du fabricant de matériel. Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur	: Shell France SAS Landscape 22 Rte de la Demi-Lune F-92800 Puteaux
Téléphone	: (+33) 0969366018
Téléfax	: (+33) 0969366030
Contact pour la FDS	: Pour tout renseignement sur le contenu de cette fiche technique santé-sécurité, prière de contacter lubricantSDS@shell.com par e-mail.

1.4 Numéro d'appel d'urgence	: Shell (en France 24/24h): 0800 33 86 86 (+33 4 82 90 75 50) ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
------------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
--------------------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
5.11	06.03.2024	800001005309	21.09.2023
			Date d'impression 12.11.2024

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

DANGERS PHYSIQUES:
Non classé comme danger physique selon les critères du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :
Produit non classé dangereux pour l'environnement selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence :

Prévention:
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage:
Aucune phrase de précaution.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Contient du alkyl thiadiazole.
Contient du naphtédate de bismuth.

Contient sulfure de dialkyle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

Composants sensibilisants :
Contient de l'acide naphtéinique.
Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation REACH.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.

L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.

L'injection sous-cutanée à haute pression peut provoquer de graves lésions, notamment des nécroses locales.

Non classé inflammable mais peut brûler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Huile de graissage contenant des poyoléfines, des esters synthétiques et des additifs.
Huile minérale hautement raffinée.
L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.
Classification sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L).

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Polyalphaoléfine	68037-01-4 500-183-1	Asp. Tox. 1; H304	50 - 60
Polyalphaoléfine	68649-11-6 500-228-5 01-2119493069-28	Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H332	1 - 5
Huile minérale très raffinée	8012-95-1	Aquatic Chronic 4;	0 - 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

	232-384-2 01-2119913301-55	H413	
Alcarylamine	Non attribuée 948-046-9 01-2120772319-46	Aquatic Chronic 4; H413	0,1 - 2
Naphténate de bismuth	85736-59-0 288-470-5 01-2120769500-56	Skin Sens. 1B; H317 Eye Irrit. 2; H319	1 - 3
Produits de la réaction entre l'acide borique, le dihydroxyde de calcium et l'hydroxyde de lithium.	Non attribuée 701-453-3 01-2120772308-49-0000	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361d Limite de concentration spécifique Repr. 2; H361d 7,8 %	0,1 - 2,99
Alkyl thiadiazole	Non attribuée 948-020-7 01-2120792779-28	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Chronic 4; H413	0,1 - 0,9
L'acide naphténique	1338-24-5 215-662-8 01-2119552477-31	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319	0,1 - 0,9
Sulfure de dialkyle	822-27-5 212-494-7	Skin Irrit. 2; H315 Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 4; H413	0,1 - 0,9
Alcarylamine	68411-46-1 270-128-1 01-2119491299-23	Repr. 2; H361	0,1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secouristes : En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.
- En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
Si les symptômes persistent, demander un avis médical.
- En cas de contact avec la : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11	Date de révision: 06.03.2024	Numéro de la FDS: 800001005309	Date de dernière parution: 21.09.2023 Date d'impression 12.11.2024
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- | | |
|---------------------------------|---|
| peau | : de l'eau puis, si possible, la laver au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Lors de l'utilisation d'un équipement à haute pression, une injection de produit sous-cutanée peut survenir. Dans, ce cas, la personne doit être envoyée immédiatement à l'hôpital. Ne pas attendre que des symptômes apparaissent.
Consulter un médecin même s'il n'y a pas de blessure apparente. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Transporter à l'hôpital le plus proche pour des soins complémentaires. |
| En cas d'ingestion | : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|-----------|---|
| Symptômes | : Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.
Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés.
L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Un délai dans l'apparition de la douleur ainsi que des lésions tissulaires quelques heures après l'injection mettent en évidence une nécrose locale. |
|-----------|---|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|---|
| Traitement | : Notes au docteur/médecin :
Traiter selon les symptômes.
Les blessures résultant d'une injection à haute pression nécessitent une intervention chirurgicale rapide et une thérapie éventuelle aux stéroïdes, pour minimiser les lésions tissulaires et la perte de fonction.
Comme les blessures au point d'impact sont petites et ne reflètent pas la gravité de lésions plus profondes, une exploration chirurgicale peut être nécessaire pour déterminer l'étendue du degré d'intervention. Eviter les anesthésiants locaux ou de baigner la blessure dans de l'eau chaude car cela est susceptible de faire gonfler les tissus, provoquer des spasmes vasculaires et une ischémie. Une décompression chirurgicale rapide, un débridement et un enlèvement des corps étrangers peuvent être réalisés sous anesthésie générale, et une explo- |
|------------|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.09.2023
5.11	06.03.2024	800001005309	Date d'impression 12.11.2024

ration plus étendue est indispensable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air et de gaz (fumée). Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Composés organiques et non-organiques non identifiés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : 6.1.1 Pour les non-secouristes: Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
6.1.2 Pour les secouristes: Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
5.11	06.03.2024	800001005309	21.09.2023
			Date d'impression 12.11.2024

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser avec une pelle dans un récipient adéquat et clairement identifié pour une élimination ou une récupération conformément aux réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.
Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.
Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.
Durant la manipulation de fûts du produit, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.
Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé.
Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.
Stocker à température ambiante.

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité.
Matière non-appropriée: PVC.

Consignes concernant les récipients : Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées à cause du risque de déformation possible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.09.2023
5.11	06.03.2024	800001005309	Date d'impression 12.11.2024

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :
Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Équipement de protection individuelle

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes étanches chimiques (lunettes monobloc antigaz) et écran facial.
Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.
S'il existe un risque important de projections, portez un masque de protection intégral.
En fonction des résultats de l'évaluation des risques, les lunettes étanches et anti éclaboussures peuvent être jugées, et les lunettes de sécurité peuvent apporter une bonne protection des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11	Date de révision: 06.03.2024	Numéro de la FDS: 800001005309	Date de dernière parution: 21.09.2023 Date d'impression 12.11.2024
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.

Protection de la peau et du corps : Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projections).
Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation.
En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhalier le produit.
Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11	Date de révision: 06.03.2024	Numéro de la FDS: 800001005309	Date de dernière parution: 21.09.2023 Date d'impression 12.11.2024
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

respiratoire.
Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.
Choisissez un filtre combiné adapté aux particules/gaz et vapeurs organiques [Type A/Type P, point d'ébullition > 65 °C (149 °F)] répondant aux normes EN14387 et EN143.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Semi-solide à température ambiante.
Couleur	:	bleu-vert
Odeur	:	Légère odeur d'hydrocarbure
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de goutte	:	216 °C Méthode: Non spécifié
Point de fusion / congélation	:	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	Non classé inflammable mais peut brûler.
Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité	:	
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Typique 10 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Typique 1 %(V)
Point d'éclair	:	>= 215 °C Méthode: ASTM D93 (PMCC)
Température d'auto-inflammation	:	> 320 °C
Température de décomposition	:	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11	Date de révision: 06.03.2024	Numéro de la FDS: 800001005309	Date de dernière parution: 21.09.2023 Date d'impression 12.11.2024
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Non applicable
substance / du mélange est non-polaire / aprotique

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : négligeable

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6
(basé sur les informations de produits similaires)

Pression de vapeur : < 0,5 Pa (20 °C)
Valeur(s) estimée(s)

Densité relative : 0,912 (15 °C)

Densité : 911 kg/m³ (15,0 °C)
Méthode: Non spécifié

Densité de vapeur relative : > 1
Valeur(s) estimée(s)

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Code de classification: Non répertorié

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Non classé inflammable mais peut brûler.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.09.2023
5.11	06.03.2024	800001005309	Date d'impression 12.11.2024

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): > 5.000 mg/kg
Remarques: Faible toxicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (lapin): > 5.000 mg/kg
Remarques: Faible toxicité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.09.2023
5.11	06.03.2024	800001005309	Date d'impression 12.11.2024

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Polyalphaoléfine:

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: La mortalité observée est due à l'aspiration du produit dans les poumons plutôt qu'à la toxicité intrinsèque de la substance expérimentale. La toxicité aiguë provoquée par l'inhalation de ce produit est considérée comme un scénario hautement irréaliste chez l'être humain.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Légère irritation cutanée.
Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée :
Sensibilisant pour la peau.

Remarques : Pour la sensibilisation des voies respiratoires :
N'est pas un sensibilisant.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

L'acide naphthénique:

Remarques : Peut entraîner une réaction allergique cutanée chez les personnes sensibilisées.

Sulfure de dialkyle:

Remarques : Peut entraîner une réaction allergique cutanée chez les personnes sensibilisées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Non cancérogène.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques : Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérigènes dans des études par enduction de la peau sur l'animal.
Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme étant cancérigènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (AIRC).

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Huile minérale très raffinée	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Non toxique pour le développement., N'altère pas la fertilité., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.09.2023
5.11	06.03.2024	800001005309	Date d'impression 12.11.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les graisses usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de la graisse. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination.

TOUTE graisse usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évitée.

Remarques : Une injection sous-cutanée à haute pression de produit peut provoquer des nécroses locales si le produit n'est pas enlevé par voie chirurgicale.

Remarques : Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exister.

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.09.2023
5.11	06.03.2024	800001005309	Date d'impression 12.11.2024

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- | | | |
|--|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
Pratiquement non toxique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) | : | Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour les microorganismes | : | Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- | | | |
|------------------|---|--|
| Biodégradabilité | : | Remarques: Difficilement biodégradable.
Les principaux constituants sont facilement biodégradables, mais le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement. |
|------------------|---|--|

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

- | | | |
|-----------------|---|---|
| Bioaccumulation | : | Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumulables. |
|-----------------|---|---|

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

- | | | |
|----------|---|--|
| Mobilité | : | Remarques: Semi-solide à température ambiante., Adsorption |
|----------|---|--|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
5.11	06.03.2024	800001005309	21.09.2023
			Date d'impression 12.11.2024

dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Remarques: Flotte sur l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation REACH..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne contribue ni à la destruction de la couche d'ozone, ni à la création photochimique de l'ozone, ni au réchauffement climatique. Le produit est un mélange de composants non volatils qui, dans des conditions normales d'utilisation, ne seront pas libérés dans l'atmosphère en quantités significatives.

Mélange peu soluble.

Provoque la contamination physique des organismes aquatiques.

L'huile minérale ne provoque pas de toxicité chronique pour les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11	Date de révision: 06.03.2024	Numéro de la FDS: 800001005309	Date de dernière parution: 21.09.2023 Date d'impression 12.11.2024
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

cours d'eau.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.
L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Réglementation locale

Catalogue des déchets :

Code UE de destruction des déchets (CED)

Code des déchets :

12 01 12*

Remarques

: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

La classification des déchets relève toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN

: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.09.2023
5.11	06.03.2024	800001005309	Date d'impression 12.11.2024

ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
CDNI Convention relative à la gestion des déchets dans la navigation	: NST 3411 graisses lubrifiantes
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	: Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.
-----------	--

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.09.2023
5.11	06.03.2024	800001005309	Date d'impression 12.11.2024

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Produit non soumis à autorisation selon le règlement REACH.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 36, 36

Composés organiques volatils : Contenu en composés organiques volatils (COV): 0 %

Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17

- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH : Notifié avec restrictions.

TSCA : Tous les composants sont répertoriés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique de cette substance/ce mélange n'a été effectuée par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.09.2023
5.11	06.03.2024	800001005309	Date d'impression 12.11.2024

H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H361	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H413	: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.09.2023
5.11	06.03.2024	800001005309	Date d'impression 12.11.2024

SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:

Skin Sens. 1 H317

Eye Irrit. 2 H319

Procédure de classification:

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines.
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines.
- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts.
- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts.
- Activités professionnelles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.09.2023
5.11	06.03.2024	800001005309	Date d'impression 12.11.2024

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000170	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines.- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ATIEL-ATC SPERC 4.Bi.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Expositions générales (systèmes fermés)Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage initial d'usine de l'équipementUtiliser dans des systèmes confinésUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtriséeTransfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage initial d'usine de l'équipement(systèmes ouverts)Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentUtiliser dans des systèmes confinésUtilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Nettoyage et maintenance de l'équipementL'opération est effectuée à température	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	lorsqu'il y a probabilité d'un contact avec le produit chaud (>50°C). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage. Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les conditions opérationnelles / mesures de gestion des risques qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit. Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VÉRIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000171	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines.- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ATIEL-ATC SPERC 9.Bp.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activités de maintenance et d'entreposage correspondantes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentUtiliser dans des systèmes confinésUtilisation dans des processus fermés, exposition improbable	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreEtablissement non spécialiséTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialiséesFluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les conditions opérationnelles / mesures de gestion des risques qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit. Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000172	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts.- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC7, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ATIEL-ATC SPERC 4.Ci.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts, y compris l'application de lubrifiant sur les pièces à travailler ou les équipements par immersion, broyage ou pulvérisation (sans exposition à la chaleur), par ex. démoulage, protection contre la corrosion, glissières. Comprend l'entreposage de produits correspondants, les transferts de matériaux, les activités d'échantillonnage et de maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

	qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires. Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matièreManuelTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts de matièreProcédé automatique en systèmes (semi) fermés.Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées-Transfert de substance ou de préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementApplication au rouleau ou au pinceau	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
PulvérisationPulvérisation dans des installations industrielles	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
Traitement par trempage et coulageTraitement d'articles par trempage et versage	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs.
Nettoyage et maintenance	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

de l'équipementTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	ment. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les conditions opérationnelles / mesures de gestion des risques qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit. Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

Scénario d'exposition - Travailleur

300000000173	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts.- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ATIEL-ATC SPERC 8.Cp.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts, y compris l'application de lubrifiant sur les pièces à travailler ou les équipements par immersion, broyage ou pulvérisation (sans exposition à la chaleur), par ex. démoulage, protection contre la corrosion, glissières. Comprend l'entreposage de produits correspondants, les transferts de matériaux, les activités d'échantillonnage et de maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales pour toutes activités	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

	qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires. Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées.
Transferts de matièreManuelTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementApplication au rouleau ou au pinceau	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
PulvérisationPulvérisation en dehors d'installations industrielles	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
Traitement par trempage et coulageTraitement d'articles par trempage et versage	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.
Nettoyage et maintenance de l'équipementTransfert de substance ou de préparation (chargement/ déchar-	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

AeroShell Grease 33

Version 5.11 Date de révision: 06.03.2024 Numéro de la FDS: 800001005309 Date de dernière parution: 21.09.2023
Date d'impression 12.11.2024

gement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Utilisation dans des processus fermés, exposition improbableUtilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Les conditions opérationnelles / mesures de gestion des risques qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit. Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.	

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.	

Section 4.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.